

la lettre du Hérisson

LH N°232
> DÉCEMBRE 2008

DOSSIER :

MERCURE : QUELQUES GOUTTES SUFFISENT...

PICARDIE NATURE
BP 50835 - 80008 AMIENS cedex 1
Tél. 03 62 72 22 50
www.picardie-nature.org

POZNAN, L'HEURE DU BILAN
AGRICULTURE HVE : CINQ DÉPARTEMENTS TENTENT L'EXPÉRIENCE
BRACONNAGE DU LOUP : TOUS LES MOYENS SONT BONS...



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1976

dans ce numéro...

P ORTRAIT

Alice Terrasse > P.3

A LA UNE

MERCURE,
LE DANGER IGNORÉ

Chlore : une industrie obsolète > P.5

Sur le terrain, un constat alarmant > P.6

Mercure en Guyane :

inquiétude pour les peuples des fleuves > P.7

A CTUALITÉ

FNE fait parler d'elle > P.8

Poznan, l'heure du bilan > P.10

Une trame grandeur nature,
thème du 33^e congrès > P.11

Joyeux anniversaire Bretagne Vivante! > P.12

Davantage de piquants au jardin > P.13

FNE et la SNCF font escale à Strasbourg > P.14

Les initiatives océanes, le plus grand rassemblement
sur le littoral européen > P.28

A GRICULTURE & FORÊT

ENTRE NOUS > P.16

POSITION

Agriculture de haute valeur environnementale :
lancement d'une expérimentation dans cinq
départements > P.18

Taillis à courte et très courte rotation :

FNE se positionne sur leur développement > P.19

TERRITOIRE

Espaces périurbains : Les fédérations régionales
se mobilisent pour un débat constructif > P.20

Protection du Massif forestier de Haye :

une action collective en Meurthe et Moselle > P.21

INTERNATIONAL

Adoption du « Bilan de santé de la PAC » :

L'environnement à dose homéopathique > P.22

FLEGT : L'Union Européenne à la croisée

des chemins > P.23

B IODIVERSITÉ

Braconnage du loup : rétrospective morbide > P.24

Les débuts timides (et raisonnés ?) d'une économie
écologique > P.272009,
des défis et des projets

Partout où la nature a besoin de nous... Cette petite phrase accompagne désormais France Nature Environnement au quotidien. Ces quelques mots disent qui nous sommes, notre volonté d'agir à tous niveaux, local, national et international. Ces mots rappellent aussi notre responsabilité vis-à-vis de la nature et de l'environnement.

Partout où la nature a besoin de nous... En 2009, comme depuis 40 ans, nous, FNE et nos associations, serons présents dans toute la France. Nous alerterons les institutions et le grand public chaque fois qu'il y a péril pour l'environnement. Nombre de nos bénévoles participeront, comme les années précédentes, à des commissions de concertation au niveau local avec nos associations et au niveau national, grâce à notre structure fédérale. Cette proximité avec le terrain fait notre force.

Être partout, cela signifie aussi agir dans tous les domaines de la protection de la nature et de l'environnement. Les enjeux qui nous attendent sont énormes. Nous devons réfléchir à une nouvelle façon de nous déplacer, avec l'élaboration du schéma national des transports, dans lequel va s'impliquer France Nature Environnement. Ce projet dessinera la carte de nos transports et de nos déplacements à l'horizon 2020.

Autres lignes qui s'ébauchent sur notre carte de France, celles de la trame verte et bleue. La préservation de la biodiversité dépend en grande part de sa mise en œuvre rapide et ambitieuse. En mars, elle sera le thème de notre 33^e Congrès, organisé à Lille. En agriculture, la priorité sera de veiller à une application rapide du plan Ecophyto 2018, issu du Grenelle de l'environnement, qui prévoit la réduction de 50% de l'usage des pesticides. Les cours d'eau seront aussi au cœur de nos préoccupations, puisque nous nous pencherons sur les conséquences des micro-centrales électriques sur les milieux, notamment grâce à des opérations de recensement sur le terrain.

Cette année, le droit à une nature propre nous obligera à nous mobiliser sur la question des pollutions au mercure. Menace pour notre santé, danger dans notre assiette, empoisonnant les sols et l'eau, les conséquences d'un déversement de mercure sont dramatiques.

En décembre, l'avenir du climat se jouera à Copenhague. FNE veillera à ce que le sort de la planète n'y soit pas bradé. Le changement climatique ne peut être soigné à coups de faux remèdes, comme le stockage de carbone. Si la conférence de Poznan a permis d'ébaucher un calendrier des négociations, en Pologne, toutes les questions n'ont pas obtenu de réponse. C'est une évidence : 2009 sera, une nouvelle fois, une année riche en défis, en événements et en projets.

Alice Terrasse, avocate pour la nature

par **Bénédicte de Badereau**

À 30 ans, Alice, avocate et bénévole à FNE, prend la défense des associations de protection de la nature. Portrait.

L'histoire d'Alice Terrasse avec FNE commence comme un polar. En 2001, étudiante en droit, la jeune femme désire trouver un stage en accord avec ses convictions vertes. FNE lui fait une proposition peu ordinaire : soulever un lièvre et enquêter sur l'illégalité des trafics d'animaux sur l'île de la Cité, en plein cœur de Paris, à quelques pas du Palais de Justice. Alice est enthousiaste : « L'idée de Benoît Busson m'a beaucoup plu. Mais mon université a refusé et j'ai dû trouver autre chose. »

La suite, plus classique, se déroule dans le Sud-Ouest. Quand un poste de juriste se libère à Uminat (Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement), Benoît Busson, membre du réseau juridique, lui souffle l'information. Alice, Parisienne pure souche, revient à Toulouse, où elle a fait ses études de droit. C'est dans la ville rose que l'engagement d'Alice prend son ampleur : « ce poste m'a permis de me rapprocher du réseau juridique de FNE. J'ai compris que ma place était avec eux. Je me suis reconnue dans leurs combats. »

En parallèle, Alice réussit le concours d'avocat. Elle enfle la robe noire en 2005. « C'était mon but. Je l'ai atteint », raconte-t-elle. La jeune femme est volontaire, et à l'entendre, cela ne date pas d'hier. À 7 ans, elle voulait devenir « justicière de la nature » et travailler pour une ONG ou être reporter animalier. « J'étais déjà très convaincue de l'urgence de sauver la planète. J'ai même dû être assez pénible avec mes parents. Je leur faisais la leçon ! » se souvient-elle.

Pour ses débuts à la barre, des dossiers plutôt corsés l'attendent. « Une de mes belles victoires, c'est lorsque l'usine Grande Paroisse (AZF) a été condamnée ». Après l'explosion en septembre 2001, plusieurs tonnes de nitrates d'ammonium avaient été déversées dans la Garonne, contaminant l'eau et entraînant une surmortalité impressionnante chez les poissons. Elle mène une action en justice avec les Amis de la Terre et Anper-Tos. Suite à la condamnation de Grande Paroisse, chaque association recevra 28 125 € d'indemnisation.

Aujourd'hui, au sein d'un cabinet toulousain, la brune avocate prend souvent la défense d'agriculteurs biologiques, s'occupe de droit rural et défend les associations affiliées à FNE. « Je veux aider les gens à faire valoir leurs droits. Mais je dois aussi prendre garde à ne pas apparaître comme trop militante : on peut être vite étiquetée chez les avocats. » Elle suit de près l'affaire du commerce et des publicités illicites de plus de 80 pesticides, gagnée à Saint-Gaudens en novembre 2008, grâce à Aude Gachet et Raymond Léost.

Elle ne s'arrête pas là. Une fois l'action en justice achevée, Alice encourage les associations à poursuivre le mouvement. « On a tous les moyens de faire quelque chose. De mon côté, l'engagement est viscéral. » Et de conclure : « à mes yeux, défendre la nature, c'est défendre l'homme. »

le secret d'Alice? Des convictions et de la volonté!

MERCURE, LE DANGER IGNORÉ

Interdit en France en 1998 pour les thermomètres, toujours utilisé pour la production du chlore et l'amalgame dentaire, du quotidien à l'industrie, le mercure, toxique pour l'homme et la nature, a laissé et laisse des traces dans notre environnement. Enquête sur une pollution insidieuse.

par **Marc Sénant**,
chargé de mission au Pôle *Industrie & Déchets*

mercure après sa transformation dans l'environnement, traverse la barrière placentaire et perturbe le développement du fœtus.

En 2000, il y avait 15 millions de thermomètres à mercure chez les particuliers. Du côté de la législation, en 1998, la France a interdit leur vente, puis, en 1999, ils ont été prohibés dans les hôpitaux. L'interdiction européenne des instruments au mercure, plus récente, date de juillet 2007 et entrera en vigueur au plus tard au premier semestre 2009. La stratégie européenne de lutte générale contre la pollution interdit également l'exportation de mercure d'ici 2011.

LES FRANÇAIS EXPOSÉS

L'US EPA, Ministère de l'environnement des Etats-Unis et l'agence d'enregistrement des substances toxiques américaine (ATSDR) ont défini des seuils à ne pas dépasser : la dangerosité est estimée à partir de 200ng / m³ d'air inhalé (ATDSR) et 300 ng/m³ (US EPA), et varie en fonction du temps d'exposition. Ces données sont reprises dans un rapport d'études officiel de l'INERIS¹.

Mais bien que les risques d'une exposition soient incontestables, on manque en France d'une définition d'un seuil officiel de dangerosité ou de criticité. Pourtant les possibilités d'expositions restent nombreuses. Conséquence de l'activité volcanique terrestre, le mercure est naturellement présent dans l'atmosphère. On le retrouve dans nos vieux objets, baromètre ou thermomètre, dans le matériel médical, amalgame dentaire et instruments médicaux. L'industrie de l'or, du charbon, cimenterie, et surtout, en France, celle du chlore rejettent du mercure. C'est principalement cette dernière qui contamine notre air, notre eau, les sédiments de nos rivières, les poissons et donc nos assiettes.

Dans les années 30, une usine japonaise rejetait du mercure dans la baie de Minamata. Dans la région, se multiplièrent les cas d'atteintes du système nerveux chez les adultes, de malformations chez les enfants. En plusieurs décennies, près de 2 millions de personnes furent touchées. Plus récemment, une chimiste américaine est morte des suites d'un incident de laboratoire. Une goutte de méthylmercure, dérivé du mercure, a traversé son gant et l'a empoisonnée.

TOXIQUE MÊME À FAIBLE DOSE

Poison violent à haute dose, le mercure a de terribles effets même à de faibles concentrations : maladies immunologiques, cardiovasculaires, rénales, neurologiques... Suite à une exposition à long terme : lésions au cerveau, à la moelle épinière, aux reins, au foie... Le méthylmercure, dérivé du

4

© Rden

1. Point sur les Valeurs Toxicologiques de Référence». Juin 2007

CHLORE : UNE INDUSTRIE OBSOLÈTE

Indispensable au traitement de l'eau potable, le chlore est aussi très employé par les industries chimiques et pharmaceutiques. Basée sur un procédé obsolète, la fabrication du chlore est la première cause de pollution de site au mercure en France. Malgré les engagements de la France, les rejets ne diminuent pas suffisamment.

La France est l'un des premiers producteurs mondiaux de chlore. En 2005, elle en a produit 1 411 000 tonnes. La filière représenterait 200 000 emplois. Le chlore fait appel à un processus de fabrication particulier, l'électrolyse, dans lequel le mercure intervient en guise de cathode. Il existe deux autres technologies sans mercure. Pourtant, 51 % des installations françaises de fabrication du chlore utilisent toujours l'électrolyse et rejettent du mercure. Le coût d'un démantèlement les freine.

UNE CONVERSION TROP LENTE

Chaque année, même si la tendance est à la baisse, ce sont plusieurs dizaines de kilos de mercure qui sont rejetés autour de chaque site industriel chlorier. Aujourd'hui, on compte en France deux petites unités de fabrication locales et des géants de l'industrie chimique.

Dans les années 1990, la France s'est engagée à abandonner ce procédé mercure d'ici à 2010, en vertu de la convention internationale Oslo-Paris (OSPAR)¹. La directive européenne IPPC de 1996 demandait l'abandon des technologies obsolètes, par l'intermédiaire des autorités locales, d'ici la fin 2007. Une dérogation était possible lorsque la conversion n'était « pas techniquement et économiquement réalisable ».

Les industriels se sont glissés dans cette brèche. Des textes réglementaires ont permis à six sites sur sept de reporter leur conversion à 2020, en accord avec les pouvoirs publics. En contrepartie, la branche s'est engagée à réduire progressivement ses émissions, en fonction de deux dates butoirs : 2010 pour les rejets atmosphériques (- 47% de rejets par rapport à 2000), 2015 pour les rejets dans l'eau (- 25% par rapport à 2005). Mais la définition de ces rejets reste floue.

UN ÉTRANGE REVIREMENT

Pourquoi ce revirement? Officiellement, des « efforts » ont déjà été poursuivis et une étude menée par le syndicat des industries chlorières a conclu à l'absence d'impact sanitaire, notamment du fait de cette diminution des rejets. Les industriels pourraient également préférer délocaliser leurs activités plutôt que de faire face à la pression environnementale et mettraient les milliers d'emplois de leur secteur dans la balance. Dans tous les cas de figure, l'engagement des dernières années a donc été balayé d'un revers de la main et ce dès 2003.

Malgré ses engagements, la France n'a pas abandonné le mercure. Mais une initiative américaine s'est répandue dans le monde. Le Zero Working Group, comme son nom l'indique, œuvre pour la suppression des technologies employant le mercure. Au niveau européen, il est coordonné par le BEE et FNE a été missionnée pour veiller à l'observance des différentes directives.

© Marc Sénant



¹ Cf décision Parcom 90/3



SUR LE TERRAIN, UN CONSTAT ALARMANT

Quelle est la pression exercée par l'Etat sur les industriels pour favoriser l'application d'IPPC et les convertir au Zéro Mercure? FNE et ses associations membres sont allées sur le terrain. Le constat est alarmant.

FNE s'est penchée sur les arrêtés préfectoraux pris en vertu de la circulaire d'avril 2007, stades ultimes de la transposition de la directive IPPC pour le chlore. Lorsqu'on regarde les textes, une première circulaire datant du 20 avril 2007 fait état de la politique définie par le ministère en la matière. Cette circulaire pose le principe de l'abandon en 2020 et fixe deux objectifs globaux de réduction :- 47 % de rejets dans l'air d'ici 2010 par rapport aux rejets de 2000, et - 25 % de rejets dans l'eau en 2015 par rapport à 2005. L'article 72 de l'arrêté du 2 février 1998, modifié par arrêté en août 2007, confirme l'interdiction de nouveaux ateliers d'électrolyse à cathode de mercure et l'interdiction de leur exploitation à compter du 31 décembre 2019. Le principe d'un report de 10 ans est officiellement validé et l'abandon du mercure en France a donc treize ans de retard, par rapport à la directive IPPC.

DES OBJECTIFS ÉTONNANTS

Notre constat ne s'arrête pas là. Les objectifs de réduction fixés par arrêté préfectoral ne semblent pas en lien avec les performances des meilleures technologies disponibles, comme cela devrait être le cas, et surtout, ces objectifs ne semblent pas atteints au niveau local. Des écarts apparaissent entre les objectifs chiffrés de la circulaire et les arrêtés préfectoraux déclinés pour chaque site.

Pour l'air par exemple, un industriel a déclaré 315 kilos de mercure rejeté dans l'air en 2000. Selon nos calculs, l'arrêté préfectoral aurait dû demander un volume à respecter au 1er janvier 2010 de 167 kilos (315 kilos - 47 %). Or la valeur imposée est de 210 kilos, soit une réduction de 33 % du volume de mercure rejeté, contre les 47 % officiels. Et ce n'est pas le seul écart que FNE ait relevé.

FNE a agi avec ses associations locales, notamment avec la Frapna et l'Adihce. Vers qui se tourner? Que demander? FNE les a soutenues et les a aidées à définir une stratégie efficace. Véritables mémoires locales, les membres détiennent un capital d'informations nécessaires à la bonne appréhension du dossier, notamment sur les aspects historiques, sociaux et environnementaux. Michel Pourchet, à la Frapna, chimiste de formation, nous a permis de mieux évaluer le passif du site.

À la demande du BEE, FNE est allée sur le terrain enquêter sur la qualité de l'atmosphère autour de sites chloriers. A l'été 2008, la fédération a accueilli un chercheur allemand, Reinhold Moeseler, spécialiste des pollutions au mercure au niveau européen et correspondant du BEE. Il a mis à notre disposition « Lumex », un appareil de mesure. Validé par le ministère de l'écologie américain, cet analyseur de mercure est un spectromètre portable. Il relève le mercure contenu dans l'air ambiant, l'eau, le sol, les déchets dangereux, les produits alimentaires, les matières biologiques et permet surtout de réaliser des mesures de mercure dans l'air en temps réel.

DES RÉSULTATS TROUBLANTS

Prises à un instant T, en fonction de conditions climatiques particulières, ces mesures ne permettent pas une extrapolation sur le fonctionnement permanent du site et ne peuvent donc être généralisées. Mais elles permettent de se faire une idée précise quant à la maîtrise des rejets diffus de mercure en dehors de la salle d'électrolyse et donc du volume des retombées à proximité du site. Les résultats se sont révélés être pour le moins troublants.

Sur l'un des sites testés, les pics de rejets de mercure étaient très importants. A tel point que les résultats observés dépassent de 10 000 fois le niveau de mercure naturellement présent dans l'atmosphère. De plus, ce site n'est soumis à aucune réglementation particulière en matière de pics de rejets. De nouveaux relevés ont donné d'autres résultats, ne démontrant pas cette fois de pics importants, mais un « bruit de fond » de mercure dans l'air très élevé. En zone urbanisée, ce site est à proximité d'une école maternelle et d'un terrain de jeu. L'analyse d'un échantillon de terre près du site, par un laboratoire allemand, a révélé qu'elle contenait 510 ppb (part per billion, un pour un milliard) de mercure. Le seuil de contamination au mercure est dépassé.

Du côté des industriels, le sujet est sensible. Alors que nous respectons le droit de propriété et que ces mesures sont légales, nous n'avons pu mener librement nos investigations. La gendarmerie a été appelée par les responsables du site pour obtenir nos identités.

6



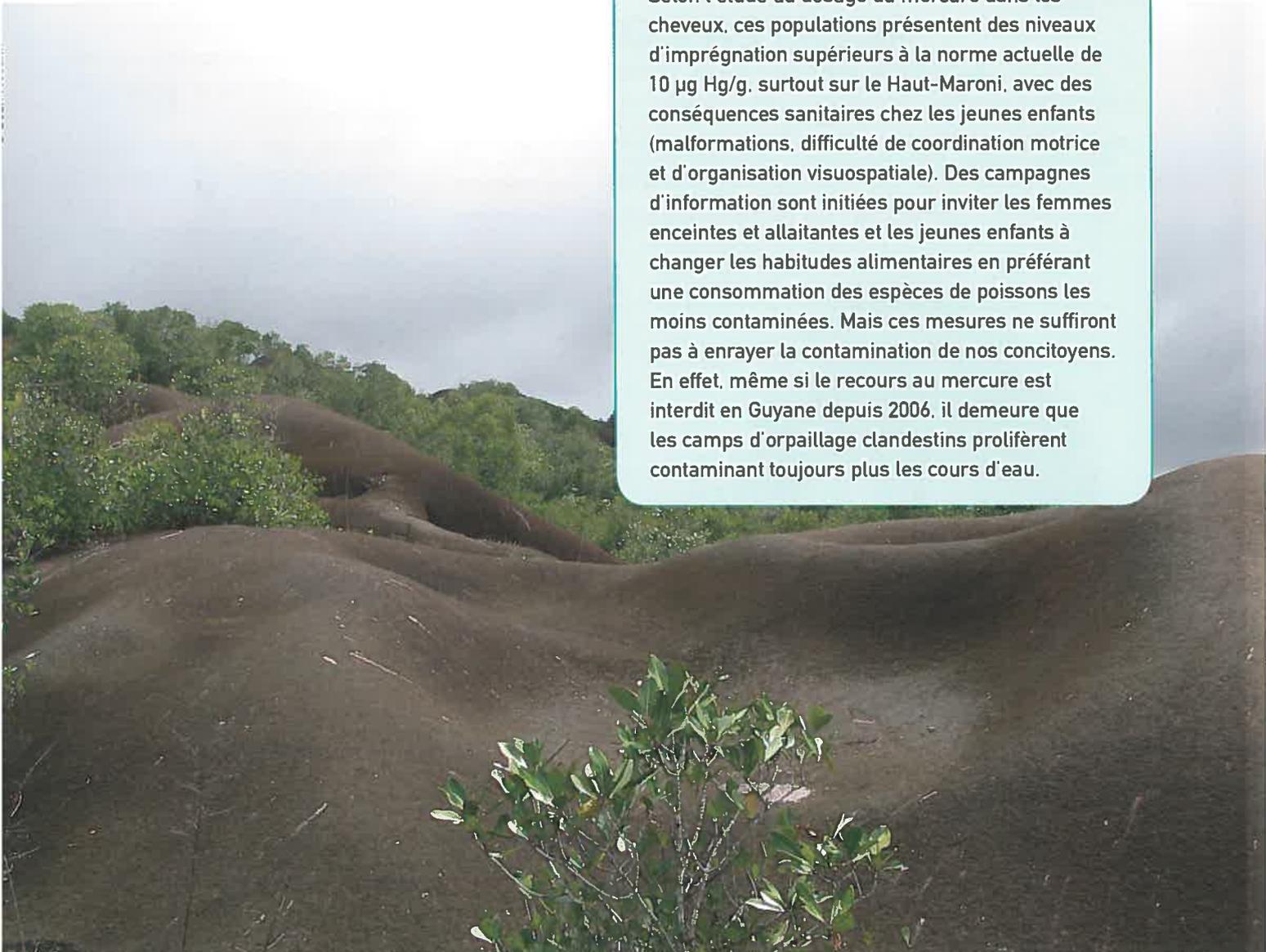
1. Ng/m³ : nanogrammes par mètre cube d'air

2. Selon le rapport de 2002 « Risk to health and the environment related to the use of mercury products » préparé pour la Commission européenne

Lors de notre arrivée sur un autre site industriel, entouré de terres cultivées directement exposées au mercure, un énorme panache s'élevait d'une cheminée de l'usine où intervenaient des ouvriers, laissant penser à un incident. Les résultats ont fait état d'un volume important de mercure observé sous le panache, un bruit de fond assez élevé (entre 300 et 400 ng/m³)¹ avec des pics importants, de l'ordre de 500 fois le taux « naturel » de mercure dans l'air². Nos investigations ne sont pas terminées. D'autres campagnes suivront, en particulier sur un site bombardé pendant la seconde guerre mondiale. 160 tonnes de mercure se sont échappées et ont durablement contaminé les sols du site. Parc industriel obsolète, polluant et énergivore, taux relevés inquiétants, absence de transparence : sur le terrain du mercure, le constat est alarmant.

MERCURE EN GUYANE : inquiétude pour les peuples des fleuves

La directive cadre sur l'eau considère le mercure et ses composés comme des matières dangereuses demandant des mesures prioritaires. En Guyane, l'exploitation de l'or a entraîné une double contamination de l'environnement par le mercure. Les défrichements effectués pour ouvrir les camps d'orpaillage ont relâché dans l'environnement sous l'effet de l'érosion, le mercure présent naturellement dans le sol. S'ajoute celui utilisé par les orpailleurs pour amalgamer les paillettes d'or. Déversé avec les boues des exploitations, le métal se retrouve par bioaccumulation dans les poissons qui sont consommés quotidiennement, souvent en grande quantité, par les peuples rivulaires qui n'ont que peu d'autres ressources alimentaires. Selon l'étude du dosage du mercure dans les cheveux, ces populations présentent des niveaux d'imprégnation supérieurs à la norme actuelle de 10 µg Hg/g, surtout sur le Haut-Maroni, avec des conséquences sanitaires chez les jeunes enfants (malformations, difficulté de coordination motrice et d'organisation visuospatiale). Des campagnes d'information sont initiées pour inviter les femmes enceintes et allaitantes et les jeunes enfants à changer les habitudes alimentaires en préférant une consommation des espèces de poissons les moins contaminées. Mais ces mesures ne suffiront pas à enrayer la contamination de nos concitoyens. En effet, même si le recours au mercure est interdit en Guyane depuis 2006, il demeure que les camps d'orpaillage clandestins prolifèrent contaminant toujours plus les cours d'eau.



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT FAIT PARLER D'ELLE

Pour la première fois, France Nature Environnement lance une campagne de notoriété pour mieux se faire connaître du grand public. Déroulé des opérations.

Mi-octobre 2008, France Nature Environnement a demandé à l'Agence Verte d'élaborer une stratégie de communication nationale. Cette agence, créée en 1992 et installée dans l'Est parisien, a fait de la communication des associations sa spécialité. Elle a proposé à FNE une nouvelle identité visuelle et un plan de campagne en trois volets.

Qui dit communication dit publicité. Un spot télé, diffusé aussi sur Internet, et un spot radio, interpellent avec humour les téléspectateurs et auditeurs sur les questions d'environnement. Deux affiches ont été imaginées, évoquant des activités importantes de la fédération : le recours contentieux et la sensibilisation de l'opinion publique. Des

espaces publicitaires ont été négociés et on pourra voir par exemple les affiches FNE sur les portes des boulangeries, grâce à l'affichage Insert.

Une conférence de presse est organisée le 27 janvier 2009. Lors de cet événement, la campagne et les priorités de la fédération pour l'année 2009 seront dévoilées, ainsi que les résultats d'un sondage réalisé par l'institut CSA sur le thème « Les Français et l'environnement dans le contexte de la crise économique ».

L'époque étant aux débats animés face à nos claviers, la campagne se déroule aussi sur la Toile. Un blog a donc été imaginé par l'Agence Verte et la Netscouade, agence internet, ayant à son actif des sites réputés comme Mediapart. Le blog FNE est accessible depuis le site habituel de France Nature Environnement, fne.asso.fr. On y découvre le journal de bord du hérisson. Sur un ton impertinent, ce témoin livre le point de vue de la fédération sur l'actualité. Le hérisson n'a pas fini de faire parler de lui !



ALERTER L'OPINION à chaque menace pour l'environnement.

France Nature Environnement regroupe plus de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement réparties dans toute la France. Chaque année, elles recueillent plus de 500 000 données environnementales et rédigent plus de 1 000 rapports d'expertise.

Cette veille constante nous permet d'alerter l'opinion et les élus chaque fois qu'il y a péril. Aidez-nous à mieux défendre l'environnement, rejoignez-nous au 02 38 62 44 48 ou sur fne.asso.fr

Partout où la nature a besoin de nous.



UNE SENTINELLE ROUGE ET BLANCHE

Forme galet et rouge vermillon, un nouveau logo a fait son apparition sur les communications de France Nature Environnement. Décryptage.

Dire qui nous sommes en quelques traits et rafraîchir notre image : tels étaient les deux défis lancés à l'Agence Verte. Côté nouveauté, le hérisson-totem de FNE est donc désormais lové dans une pastille rouge vif. Hervé Oléjarz, directeur de création à l'Agence Verte, explique ce choix : « Sa forme originale épouse le corps de l'animal et permet de le voir en un clin d'œil, même lorsqu'il est entouré d'autres logos. Quant au rouge, c'est traditionnellement la couleur de l'urgence, de l'alerte, comme sur les véhicules des pompiers. » Une façon de rappeler le rôle de sentinelle de FNE.

Au centre, le hérisson, emblème de FNE depuis 1981, reste fidèle à lui-même. Pour Hervé Oléjarz, directeur de création à l'Agence Verte, « nous n'avions aucune raison de le changer. Le hérisson fait partie du patrimoine génétique de FNE. Il a une image sympathique et symbolise la biodiversité européenne. Il représente l'activité de FNE : si on le prend à rebrousse-poil, il sait se défendre. » C'était avec cette idée que Jean-Pierre Raffin, ancien président de FNE, avait dessiné notre premier hérisson. Vingt-huit ans plus tard, l'image est toujours juste.



INSTAURER PLUS DE JUSTICE en faveur de l'environnement.

France Nature Environnement regroupe plus de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement réparties dans toute la France. Nous soutenons leur action sur le terrain en intervenant auprès des pouvoirs publics pour que soient votées des lois qui protègent vraiment l'environnement.

Pour les faire respecter, nous intentons chaque année plus de 1000 actions en justice.

Aidez-nous à mieux défendre l'environnement, rejoignez-nous au 02 38 62 44 48 ou sur fne.asso.fr

Partout où la nature a besoin de nous.





© J. Toledo

POZNAN, L'HEURE

par Grégory Jean, chargé de mission forêt internationale, p1

Parvenir à un accord n'était pas dans les objectifs de Poznan. Cependant, un calendrier des négociations pour 2009 a été ébauché, en vue de Copenhague. Mais les discussions sur les financements ont montré l'incapacité de la communauté internationale à s'organiser face à la menace des changements climatiques.

Le calendrier 2009 aura donné un minimum de sens à la conférence de Poznan. En mars, les pays signataires de la Convention des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC) se retrouveront pour tirer une synthèse des propositions émises sur les objectifs et les moyens de réduire les émissions de GES. Ce texte, « vision partagée » des pays industrialisés et des pays en développement, pourrait devenir le protocole de Copenhague. Quatre sessions de négociations sont prévues au cours de l'année. Les pays de l'annexe B (sauf les Etats-Unis, non signataires) ont jusqu'à juin 2009 pour communiquer leurs nouveaux engagements afin de réduire leurs émissions de GES, entre 25% et - 40% en 2020 par rapport à 1990, selon les recommandations scientifiques.

LA PERSPECTIVE DANOISE

En septembre, le secrétariat général de l'ONU a évoqué la possibilité d'un sommet des chefs d'état sur le climat en septembre à New-York. A l'automne, l'Union Européenne propose la tenue d'une réunion ministérielle avec la nouvelle délégation américaine. Le tout dans la perspective de Copenhague, en décembre.

Coté financement, un fond d'adaptation aux changements climatiques va être alloué pour un temps aux pays en voie de développement. Ceci dit, son montant est ridicule et insuffisant : 80 millions de dollars. Les pays concernés (G77 + Chine, pays les moins avancés, Rainforest coalition for rainforest nations, etc.) n'ont pas caché leur déception.

Les efforts de lutte contre la déforestation et la dégradation et en faveur du maintien des forêts et plantations seront désormais pris en compte. Grâce à une entente sur les travaux de méthodologie, ces efforts seront comparés et mesurés, des scénarios de référence pourront être établis. Mais aucune décision formelle, même partielle, n'a été arrêtée sur REDD. Concernant les modalités d'intégration des peuples autochtones et la prise en compte de la biodiversité, c'est une déception majeure.

Quotas de GES : comment ça marche ?

par Régis Bergounhou

Qu'il y a-t-il derrière les quotas de gaz à effet de serre? Explications et retour sur un dispositif quasi inchangé à Poznan et qui devra être largement amélioré.

Au niveau international, Poznan n'a pas abouti à la création d'un fond d'adaptation au changement climatique d'envergure. Au niveau européen, le paquet énergie-climat n'a abouti qu'à une mise aux enchères d'une toute petite partie des quotas. Dans l'Union, l'ancien système de quotas d'émission*, issu du protocole de Kyoto, prévaut donc toujours largement.

Les installations produisant des GES doivent posséder une autorisation d'émettre et sont soumis à un système de quotas d'émission. Un « quota » est le droit d'émettre une tonne d'oxyde de carbone ou tout autre gaz à effet de serre (GES) d'effet équivalent, au cours d'une période donnée.

En France, plus de 1100 installations sont concernées. Elles viennent des secteurs de l'énergie, de la production et la

transformation des métaux ferreux, de l'industrie minérale, de la fabrication du papier et du carton. Aujourd'hui, le plan national d'allocation des quotas 2008-2012 leur attribue de façon quasi gratuite 132,5 millions de tonnes équivalents CO2 par an, contre 156,5 millions de tonnes pour le plan 2005-2008.

Dans la pratique, chaque exploitant déclare à la Caisse des Dépôts ses émissions de l'année. Basé sur la bonne foi des industriels, ce système est moins contraignant qu'un système impératif, même si des pénalités existent en cas d'émissions excédentaires, si tant est que les contrôles soient efficaces.

L'évolution souhaitable de ce système est la mise aux enchères des quotas, une mesure soutenue par les ONG au niveau international. En supprimant la gratuité des quotas, la pollution aurait un coût et le marché du carbone représenterait 50 milliards d'euros par an en Europe. 50 milliards d'euros qui devraient être affectés à l'économie durable et au fond d'adaptation au changement climatique.

* Selon les directives 2003/87/CE d'octobre 2003 et 96/61/CE



DU BILAN

à Poznan.



L'azuré des paluds est menacé dans ses refuges montagneux tandis que les papillons méridionaux colonisent le nord de la France

© Luc Dietrich

Changement climatique et protection de la nature

par **Christian Hosy**, chargé de mission du pôle *Biodiversité*

Impossible de nier l'influence des bouleversements climatiques sur la biodiversité. Mais les stratégies d'atténuation et d'adaptation restent trop discrètes.

Floraison précoce de certaines plantes, retour avancé des martinets au printemps, vendanges anticipées... Les signes des changements climatiques n'ont échappé à personne. Si la température moyenne mondiale augmente de 2 à 3°C, un cinquième à un tiers des espèces européennes seront davantage menacées. Ces changements climatiques aggravent les pressions déjà subies par la biodiversité.

Alors même que les politiques patrimoniales demandent donc à être rapidement adaptées aux changements globaux, les stratégies d'atténuation (réduction d'émission des GES, plans climat territoriaux) et d'adaptation restent discrètes sur le volet biodiversité. Seule solution face à la complexité des phénomènes en jeu, le renforcement du suivi de la biodiversité au niveau national et européen. Les oiseaux marins, les amphibiens, les insectes (papillons, libellules) et certaines plantes (anémones, orchidées) apparaissent en effet comme d'excellents indicateurs des variations climatiques.

En plus des efforts pour stopper les dommages à l'environnement, il faudra intégrer les enjeux climatiques dans la planification et la gestion des milieux. Cela passe notamment par la mise en place de réseaux de zones protégées (terrestres, d'eau douce et marines) reliées entre elles et complétées de mosaïques d'habitats variés pour améliorer la perméabilité et l'hétérogénéité des écosystèmes. La trame verte et bleue du Grenelle, pour autant qu'elle s'inscrive dans une approche intégrée de l'aménagement des territoires, prend alors tout son sens.

UNE TRAME GRANDEUR NATURE, thème du 33^e congrès



© Jim Linwood

Cette année, FNE a choisi d'organiser son congrès national à Lille en collaboration avec le conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, sur le thème «trame verte et bleue, biodiversité et changements climatiques». Il se déroulera les jeudi 12 et vendredi 13 mars 2009.

Cet événement sera l'occasion de faire un point sur la traduction des engagements du Grenelle de l'environnement notamment en matière de biodiversité. En effet, il n'est plus besoin de prouver les répercussions des changements climatiques sur les espèces. Ils les favorisent ou les desservent, modifient leurs habitats naturels et leurs mouvements migratoires. La mise en place des trames vertes et bleues est donc essentielle pour les aider à s'adapter à ces bouleversements. Lors du congrès, les participants pourront débattre de ces enjeux à la fois environnementaux et politiques lors de tables rondes en présence d'acteurs du secteur public et privé (scientifiques, institutionnels, associatifs). Une conférence donnée par Hubert Reeves sera ouverte au grand public.

JOYEUX ANNIVERSAIRE BRETAGNE VIVANTE!

par François de Beaulieu

Bretagne Vivante-SEPNB a été créée il y a cinquante ans. Une histoire riche qui place l'association au cœur des débats actuels sur la protection de la biodiversité.

DES PRÉCURSEURS

Goulien, dans le Cap Sizun, devint, le 14 juin 1959, la première réserve biologique d'un réseau qui allait rapidement essaimer sur tout le littoral pour donner, enfin, une suite à ce qui avait été initié par la Ligue pour la protection des oiseaux, avec la réserve des Sept Îles, en... 1913 ! Fait remarquable : la réserve de Goulien était la première de France à être ouverte au public.

Dans les années 1960, et compte tenu des forces en présence, l'urgence était clairement à la protection des colonies d'oiseaux de mer ; mais, au fil des ans, l'association étendit son action à d'autres milieux naturels : marais, landes, tourbières, prairies. Elle développe parallèlement une capacité d'expertise, de suivis et de travaux scientifiques et aujourd'hui la connaissance des réponses d'un milieu et de ses hôtes à des pratiques de gestion tend à constituer le cœur de métier des membres salariés et bénévoles du réseau.

Cependant, Michel-Hervé Julien, le secrétaire général, avait vu plus loin encore : dès 1957, il avait lancé l'idée d'un « parc des monts d'Arrée » précurseur de l'idée même de parc naturel régional. En 1964, il lançait l'idée du « tiers sauvage » à préserver sur le littoral ; sa proposition adoptée par les conseils généraux de Bretagne en 1972 annonçait la création du Conservatoire du littoral en 1975. Après la disparition de Michel-Hervé Julien, en 1966, l'association continuera à porter des projets novateurs : c'est en son sein que naîtront Eau et rivières de Bretagne, Océanopolis, le Conservatoire botanique de Brest...

Pour en savoir plus :
Bretagne Vivante - SEPNB
186, rue Anatole France BP 63121, 29231 Brest cedex 3
Tél : 02 98 49 07 18 / Fax : 02 98 49 95 80
www.bretagne-vivante.org

UNE INSTITUTION ?

Aujourd'hui, l'association rassemble 3 000 adhérents, une vingtaine de sections locales ; elle gère 106 sites protégés (2 000 hectares), dont cinq réserves naturelles d'État. Les bénévoles et les salariés (48) participent à plus de deux cents commissions et s'expriment dans trois publications Bretagne Vivante (semestriel destiné au grand public) Penn ar Bed (trimestriel naturaliste), L'Hermine vagabonde (trimestriel destiné aux enfants).

Certes, Bretagne Vivante n'a pas protégé tous les sites naturels de la Bretagne et a connu sa part d'échecs et d'erreurs, mais elle a su montrer l'exemple et attirer l'attention de façon suffisamment positive pour que son travail de pionnier soit suivi et accompagné par d'autres associations, les collectivités et l'État. Institutionnalisée plus ou moins volontairement par son propre succès, Bretagne Vivante n'en reste pas moins une association militante. Sa culture de gestionnaire d'espaces naturels et de pédagogue de la nature alimente au quotidien sa lucidité face à la gravité des crises en cours. Elle n'est donc pas prête à renoncer à sa vocation de tête chercheuse sur le front de la sauvegarde de la biodiversité.

CÉLÉBRER LE CINQUANTENAIRE

Lancées par Hubert Reeves au mois de novembre dernier, les actions liées au cinquantenaire vont se dérouler dans toute la Bretagne : conférences, animations et un concours de reportages naturalistes pour tous les scolaires (qui peuvent encore s'inscrire). En point d'orgue, une opération exceptionnelle se déroulera du 5 au 7 juin sur les bords du golfe du Morbihan : un rassemblement festif et le « défi pour la biodiversité » qui associera le public à un recensement du maximum d'espèces vivantes en 24 heures.

Goulien, dans le Cap Sizun, la première réserve, mais une réserve ouverte

DAVANTAGE DE PIQUANTS AU JARDIN

FNE et les marques Algoflash et SEM se sont associées pour promouvoir et développer un jardinage plus respectueux de la biodiversité et de l'environnement.

Notre fédération a accepté de s'associer à ces deux marques produites par COMPO qui proposent des anti-limaces d'origine naturelle utilisables en agriculture biologique et qui préservent les animaux domestiques et les hérissons. En effet, la lutte contre les limaces est parfois dangereuse pour les autres animaux du jardin, domestiques ou sauvages, dont l'emblème de notre mouvement, le hérisson (ingestion directe ou indirecte de granulés anti-limaces traditionnels).

JARDINER ÉCO-RESPONSABLE

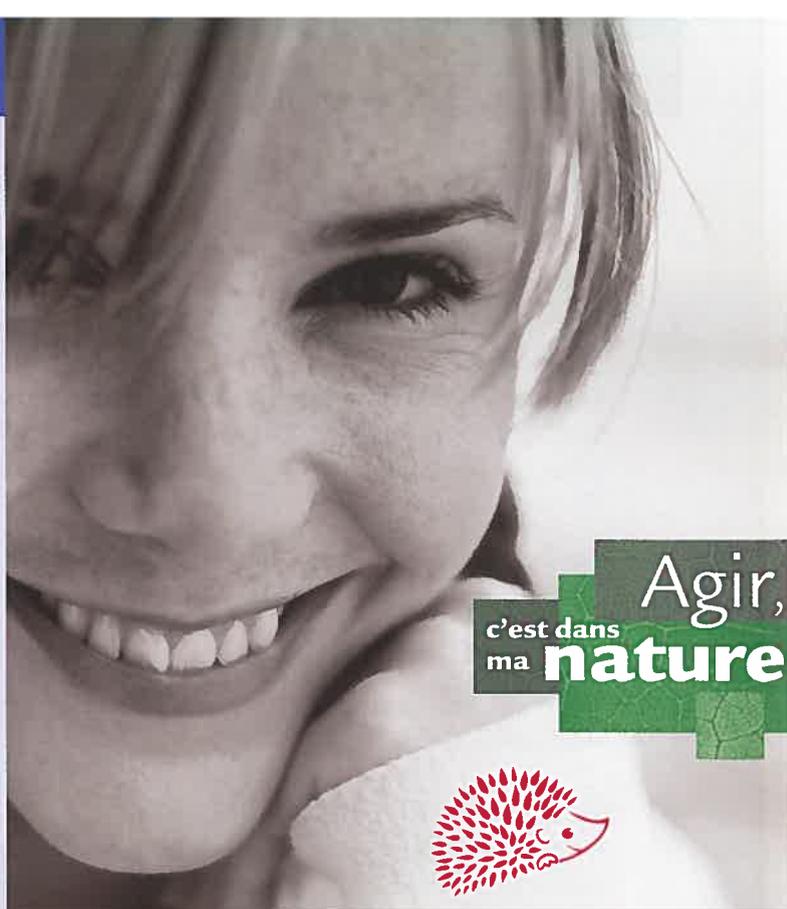
Ce petit mammifère peut dévorer chaque nuit jusqu'à une centaine de limaces, chenilles et autres invertébrés. L'on comprendra donc que plus de piquants au jardin, c'est moins de limaces. Aussi, FNE et COMPO veulent encourager les jardiniers amateurs à adapter leurs pratiques pour préserver le hérisson, allié biologique de la lutte contre les limaces et autres déprédateurs. Un site Internet sera bientôt disponible pour apprendre à mieux connaître ce mammifère discret. Ludique, il sensibilisera les enfants et les adultes aux gestes éco-responsables au jardin.

LA FIN DES ANTICOAGULANTS POUR 2010

Enfin, ce partenariat a été une occasion d'aborder d'autres produits particulièrement sensibles dont les souricides et raticides, et plus précisément un produit commercialisé par SEM ciblant rats et souris, mais aussi loirs et lérots. Par nature non sélectifs, ces anticoagulants sont mortels pour tous les mammifères, mais aussi pour les oiseaux de proie qui consommeraient des souris empoisonnées. COMPO s'est engagé à arrêter la commercialisation de ce produit sur la cible loirs et lérots en 2010. Dès 2009, SEM intègrera dès 2009 sur son site Internet des recommandations du produit plus restrictives, invitant notamment à ne pas le disposer à l'extérieur des habitations.



Notre fédération et COMPO s'attacheront à poursuivre leur travail de collaboration sur les autres gammes, en oeuvrant pour un changement des mentalités des jardiniers amateurs, pour que le potager et le jardin deviennent des lieux ouverts à la vie sauvage. Une somme de nouveaux petits gestes, pour plus de biodiversité !



Agir,
c'est dans
ma nature



**Et si votre carte bleue et votre livret d'épargne pouvaient contribuer à la préservation de l'environnement...
Donnez-vous les moyens d'agir !**

Une banque pas comme les autres

Le Crédit Coopératif, banque leader de l'épargne de partage, met à votre disposition deux produits solidaires vous permettant de soutenir les actions de France Nature Environnement et de contribuer ainsi à préserver la nature.

La carte Agir

Dès l'attribution de votre carte, le Crédit Coopératif verse 3 euros à France Nature Environnement puis 0,06 euro à chaque retrait effectué dans un distributeur automatique de billets. Il n'y a aucune incidence sur votre compte, puisque c'est le Crédit Coopératif qui fait le don à l'association.

Le livret Agir

En plaçant votre épargne sur le livret Agir, vous faites fructifier votre argent tout en soutenant les actions de France Nature Environnement. En effet, 50 % des intérêts annuels de votre livret sont automatiquement reversés à l'association.

Face à l'urgence écologique, agissons maintenant !

Plus de 2500 personnes ont déjà opté pour la carte Agir ou le livret Agir France Nature Environnement permettant à l'association de collecter plus de 50 000 euros en 2007. Rejoignez-les !

Pour en savoir plus sur la carte Agir et le Livret Agir France Nature Environnement : appelez le n° azur 0 810 63 44 44 (prix appel local) ou consultez le site

www.agiravecledcreditcooperatif.coop

FNE ET LA SNCF FONT ESCALE À

par Michel Dubromel & Bénédicte de Badereau

France Nature Environnement et la SNCF se sont retrouvées dans la capitale alsacienne pour un séminaire riche en rencontres et en débats.

Pour la deuxième fois, FNE et la SNCF se sont associées pour organiser un séminaire régional sur le thème du développement durable. Après Rennes en 2007, la direction SNCF de la région Alsace, FNE et sa fédération régionale Alsace Nature ont réuni à Strasbourg près de 120 salariés de la SNCF le 6 novembre.

DU SENS ET DE LA PERTINENCE

Symbolique de l'attachement de la SNCF et de France Nature Environnement à une approche territoriale des problématiques, ce séminaire alsacien a donné corps à l'accord-cadre signé le 5 juin. Un partenariat pertinent, comme l'ont rappelé en ouverture Marie-Pierre Meynard, directrice SNCF de la Région Alsace, Jean-Louis Jourdan, directeur du développement durable à la SNCF et Michel Dubromel, responsable du réseau transports et mobilité de FNE et administrateur de la SNCF.

Sur un mode convivial, quatre thèmes ont été abordés au cours des tables rondes animées par les bénévoles des associations de protection de la nature : énergie, management environnemental, insertion et déchets. Avec Eric Reibel, d'Alter Alsace Energie, chacun a pu s'interroger sur les conséquences de l'épuisement des ressources fossiles à l'horizon 2050 et sur l'énergie nucléaire, l'uranium étant une ressource épuisable.

SUR LA VOIE DE LA SOLIDARITÉ

L'insertion professionnelle avait aussi sa place, puisque Jacky Fritsch a expliqué les actions de son association Sava, qui emploie des personnes en difficulté pour entretenir des milieux naturels et travaille en liaison directe avec la SNCF. Michèle Boehm, quant à elle, anime le point d'accueil solidarité de la gare de Strasbourg, et a expliqué comment elle mène à la SNCF des actions de réinsertion, une activité peu connue du grand public.

Les intervenants de la SNCF ont décrit les moyens de la mise en œuvre du management environnemental au sein de l'entreprise. Michel Dubromel, spécialiste des transports à France Nature Environnement, a souligné l'importance de cette norme, « outil d'aide à la gestion des contraintes et un instrument de bilan, une clef permettant d'engager l'entreprise dans une dynamique d'amélioration de sa performance environnementale. »



© SNCF

PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

En Alsace, la SNCF met l'accent sur le tri en gares. Lors de la dernière table ronde consacrée aux déchets, Jean-Michel Abt, bénévole à Alsace Nature, a insisté sur « la nécessité de regarder aussi en amont ». Si cette pratique n'est pas toujours évidente à mettre en place, Michel Marti, membre de la direction des gares et de l'escale de la SNCF et Jean-Luc Schweitzer, responsable de site à la gare SNCF de Strasbourg, ont mis en lumière leur volonté d'agir en ce sens. Des débats et des rencontres riches, des échanges révélant l'action sociale – méconnue – de la SNCF et ses démarches importantes pour le développement durable, des activités instructives et ludiques (voir encadré) : le séminaire dans la capitale alsacienne a tenu ses promesses. Cette dynamique régionale a conforté un partenariat stratégique pour FNE et la SNCF.

STRASBOURG

« INFORMER LES CHEMINOTS
ET VALORISER LES ACTIONS »

Michel Dubromel, responsable du réseau transports et mobilités durables à FNE, et **Marie-Pierre Meynard**, Directrice Régionale Alsace de la SNCF échangent leurs impressions sur le séminaire strasbourgeois.

La Lettre du Hérisson :**Qu'est-ce qui a motivé l'organisation d'un séminaire SNCF/ FNE « Développement durable » à Strasbourg ?**

Marie-Pierre Meynard : Cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre de la charte de partenariat signée avec FNE, et dans le droit fil du projet d'entreprise destination 2012, avait pour objectif de sensibiliser et d'informer les cheminots tout en valorisant les acteurs du développement durable qui ont déjà engagé des actions concrètes localement. Il s'agissait de favoriser et d'inciter les échanges entre représentants de la SNCF, intervenants externes issus du monde associatif et participants.

Michel Dubromel : L'accord-cadre entre France Nature Environnement et la SNCF, signé en juin 2008, engage nos deux structures avec tous leurs acteurs territoriaux. Pour décliner cet accord en région, il nous a semblé essentiel d'organiser en commun un séminaire qui permette la rencontre de ces acteurs. Grâce à cette connaissance réciproque, ils poursuivront leur dialogue au quotidien pour des actions plus riches, permettant d'améliorer notre environnement.

La Lettre du Hérisson :**Selon vous, quels ont été les moments forts du séminaire ?**

Marie-Pierre Meynard : Les tables rondes ont été l'occasion d'échanges fructueux : les différents témoignages et les interventions des participants et du public montrent un réel intérêt et une vraie motivation pour ce sujet. Le développement durable est désormais bien plus qu'un concept et trouve sa place dans l'entreprise à tous les niveaux, comme l'ont montré - et c'est l'un des nombreux aspects positifs à retenir de ce séminaire - les réalisations présentées tout au long de cette journée, tant dans le domaine de l'environnement, que dans le domaine de l'insertion sociale.

Michel Dubromel : Des exemples très concrets, comme l'impeccable réhabilitation d'un ancien parc à déchets, ont permis de comprendre les aspects pratiques de la démarche 14001. Cette démarche, c'est important, est portée par des acteurs de terrain, qui réalisent des améliorations de bon sens. D'autre part, le rôle très important de la SNCF dans le domaine de l'insertion sociale a été une très bonne surprise, car cette action est très méconnue. Cette image citoyenne de la SNCF gagnerait à être mieux connue du public.

**L'ARBRE VERT
ET FNE
S'ASSOCIENT**

Sensibiliser les consommateurs à la prévention des déchets et aux éco-labels : c'est l'objet du partenariat conclu entre L'ARBRE VERT, fabricant français de produits d'entretien écologiques et France Nature Environnement.

Plusieurs projets liés à la prévention des déchets ont déjà été développés avec ce partenaire. Un petit déjeuner-débat sur l'Ecolabel Européen a déjà été organisé le 15 février 2008. Des actions de sensibilisation «ACHATS FUTÉS = MOINS DE DÉCHETS» seront menées, lors de la Semaine de Réduction des Déchets 2008 comme c'était déjà le cas en 2007. UN JEU DE 7 FAMILLES éducatif vient d'être édité. 2000 jeux FNE/L'Arbre Vert seront distribués lors de cette semaine de réduction des déchets.

Ce partenariat L'Arbre Vert - FNE a aussi abouti à la mise en place d'un produit partage. **POUR CHAQUE BIDON DE LESSIVE CONCENTRÉE L'ARBRE VERT ACHETÉ, 0,25 € SONT REVERSÉS À FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.**

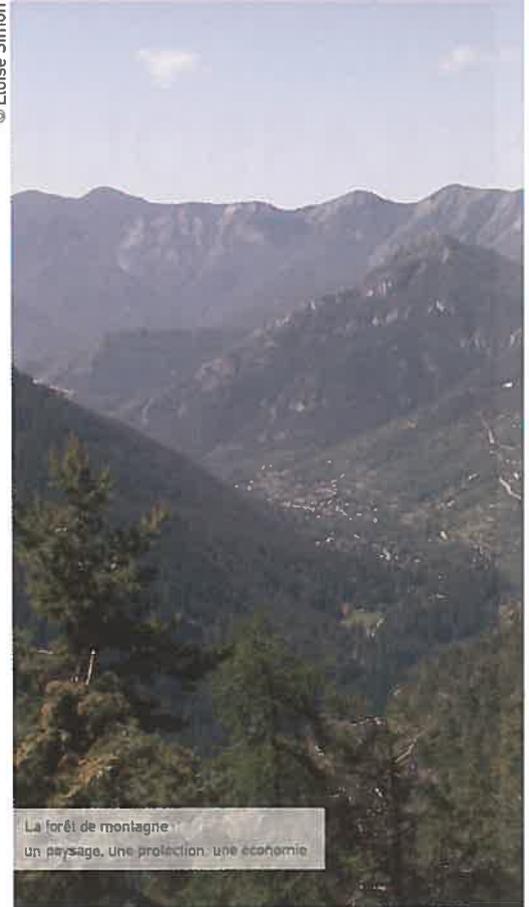
La lessive L'Arbre Vert est ultra concentrée et d'une écotoxicité plus faible que la majorité des lessives du marché

www.arbrevert.fr

L'APPLICATION DU PROTOCOLE « FORÊTS DE MONTAGNE » SE FAIT ATTENDRE : UNE RÉUNION LOCALE POUR FAIRE AVANCER LES CHOSES

Début 2006, soit 10 ans après sa signature, le protocole « Forêts de montagne » de la Convention Alpine visant à la protection et au développement de la forêt alpine en tant qu'écosystème proche de la nature est entré en vigueur. FNE et ses associations adhérentes en région alpine ont organisé mi-décembre une rencontre où ont été présentés aux collectivités, administrations et partenaires forestiers, le protocole et les attentes des associations dans l'idée d'aboutir à des partenariats pour que l'application du texte ne se fasse pas attendre encore 10 ans. Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à cette occasion et jointe à cette LH. Elle sera aussi téléchargeable sur notre site (www.fne.asso.fr).

© Éloïse Simon



ÉCOPHYTO R&D : L'APPUI DE LA RECHERCHE AUX ENGAGEMENTS DU GRENELLE

© Photovoir Dans le cadre du Plan Ecophyto 2018, le groupe R&D est chargé de rechercher des systèmes culturaux adaptés à de faibles niveaux de pesticides. Du comité d'orientation du 30 octobre, on retiendra que, compte tenu des surfaces et des doses utilisées, le blé, le colza, l'orge, le maïs et la pomme de terre sont les cultures les plus utilisatrices en pesticides. On a également assisté à un échange rugueux entre l'UIPP (industries des pesticides) et le Président du comité. Ce dernier a rappelé fermement que l'heure n'était plus à la négociation mais à la mise en œuvre du plan Ecophyto à partir d'un constat scientifique rigoureux.

NOS ENFANTS NOUS ACCUSERONT : REGARD DE FNE SUR UN FILM CHOC

Sorti en salles le 5 novembre, ce reportage dans un village du Gard sensibilise de manière percutante aux dangers des pesticides pour la santé et il faut espérer qu'il aura un fort impact sur l'opinion.

Reste à prendre en compte la réalité de l'agriculture dans sa diversité : la viticulture et l'arboriculture ne sont pas toute l'agriculture,

le développement de l'agriculture biologique, absolument nécessaire, n'est pas la seule voie, les autres systèmes d'agriculture durable doivent aussi être encouragés.

FNE agit à la fois pour tripler les surfaces en bio d'ici 2012 et pour réduire de 50% les pesticides d'ici 2018. Ce qui importe c'est que nous soyons nombreux à porter ces mutations.



© David Reverchon



FAIRE GAGNER AVEC LA FORÊT

Dans le cadre de la semaine européenne de la forêt qui s'est déroulée du 20 au 24 octobre 2008, un quizz à destination du grand public a été proposé sur le site Internet www.fne.asso.fr. Les 20 questions sur la forêt, le bois, ses usages et les services rendus permettaient de sensibiliser tout un chacun sur la place et les rôles que tiennent nos forêts dans notre quotidien. Nous remercions l'ensemble des participants et félicitons les trois gagnants.



© Éloïse Simon

CONFÉRENCE « BIODIVERSITÉ & AGRICULTURES » DE MONTPELLIER : TRAVAILLER ENSEMBLE POUR CHANGER LES PRATIQUES AGRICOLES

Conférence Biodiversité & Agricultures
4-5 novembre 2008



FNE et la LPO ont tenu un stand lors de cet événement organisé les 4 et 5 novembre 2008 dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne. Devant des participants venus du monde entier, les nouvelles voies de recherche sur les Interrelations entre biodiversités (domestiques et sauvages) et production agricole ont été présentées. Des chercheurs de disciplines différentes vont devoir travailler ensemble et vite, bousculant ainsi les processus habituels de la démarche scientifique ! Mais, quel que soit l'intervenant, il est apparu clairement que le monde entier va devoir dès demain changer ses pratiques agricoles.

Retrouvez les vidéos et conclusions de la conférence sur : http://www.inra.fr/biodiversite_agriculture_pfue

VALORISATION D' ACTIONS ASSOCIATIVES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE

Cette action, déjà menée en 2007 avec le soutien du MEEDDAT, vise à promouvoir des initiatives et à partager des expériences associatives en faveur de la biodiversité agricole et forestière. Pour cela, dix actions sont sélectionnées chaque année et sont présentées sous forme de fiches-action mises en ligne sur le site Internet de FNE.

Véritable recueil d'expériences originales et variées (gestion, sensibilisation, expertise...), les actions ont été choisies selon leur intérêt à concilier différents enjeux, notamment économique et écologique, leur caractère partenarial ainsi que leur possibilité de reproduction sur d'autres territoires.

Retrouvez ces fiches sur le site Internet de FNE :

www.fne.asso.fr (thématiques « agriculture » et « forêt »).



© FCNE

AGRICULTURE DE HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE : LANCEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION DANS 5 DÉPARTEMENTS

par Lionel Vilain, conseiller technique



Certification Haute Valeur Environnementale des exploitations : comment concilier accessibilité et crédibilité ?

© Lionel Vilain

La certification de l'agriculture de haute valeur environnementale fait l'objet d'un test sur une centaine d'exploitations dans 5 départements (Rhône, Meuse, Tarn, Ile et Vilaine, Oise). FNE a rappelé plusieurs fois le sens des mots Haute Valeur Environnementale en expliquant que la crédibilité du concept était une condition essentielle à son développement (et à sa valorisation économique), ainsi qu'un engagement important du Grenelle. Comme il est prévu qu'à terme au moins 50 % des agriculteurs seraient certifiés HVE (!), on en déduit que soit l'agriculture française va faire un saut qualitatif prodigieux en quelques années soit la certification HVE ne sera qu'une opération de communication et de marketing sans lendemain. Dans la jungle des signes de qualité et des appellations diverses, on peut en effet facilement imaginer une niche commerciale qui recyclerait l'agriculture raisonnée et les AOC. Qu'en est-il exactement ?

Pour concilier certification d'un grand nombre d'agriculteurs et crédibilité du concept, l'Administration a adopté une certification à 3 niveaux. Le premier niveau correspondrait au respect des « bonnes pratiques agricoles et environnementales » et concernerait donc tous les agriculteurs ou presque, sauf les plus grossièrement polluants. Le niveau 1 permettra ainsi de satisfaire l'exigence du plus grand nombre. Calé sur le cahier des charges dépolu de l'agriculture raisonnée, le niveau 2 compterait une quinzaine d'exigences. Enfin, seul à pouvoir bénéficier du label Haute Valeur Environnementale, le niveau 3 fait encore l'objet de débats.

En effet, pour satisfaire à l'exigence de pertinence et de crédibilité, le niveau 3 va reposer sur des indicateurs de résultats. Pour l'essentiel, ces indicateurs s'inspirent des propositions de FNE et reprennent implicitement notre définition : une agriculture de haute qualité environnementale est une agriculture qui laisse une certaine place à la nature (au minimum 10 % de la SAU), et qui utilise peu d'intrants (moins de 30 % du chiffre d'affaire). Lorsqu'ils sont associés, ces deux indicateurs caractérisent en effet des systèmes agricoles autonomes, économes et non polluants. Parce qu'il est directement relié à la consommation d'engrais, de pesticides, de fuel, d'aliments du bétail, de produits vétérinaires, d'eau d'irrigation et autres consommables, le taux de dépendance aux intrants exprime le niveau d'intensification de l'exploitation alors que le taux d'infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, arbres isolés, prairies permanentes...), exprime indirectement un niveau d'artificialisation de l'espace. Ce sont ces deux indicateurs majeurs, ainsi que l'évaluation de la consommation énergétique des exploitations et leurs niveaux de fertilisation, qui font l'objet de l'expérimentation qui vient d'être lancée.

Le choix final des indicateurs de résultats et le niveau de leurs seuils ne seront discutés qu'après les résultats du test, c'est-à-dire fin février 2009. Selon le niveau des seuils choisi par l'Administration, l'agriculture HVE désignera soit une agriculture à bas niveau d'intrants, autonome et économe soit une simple opération de marketing.

T AILLIS À COURTE ET TRÈS COURTE ROTATION : FNE SE POSITIONNE SUR LEUR DÉVELOPPEMENT

par **Éloïse Simon**, Chargée de mission au réseau Forêt

Devant l'augmentation des besoins énergétiques, les changements climatiques et la diminution des ressources énergétiques traditionnelles, les taillis à courte et très courte rotation sont amenés à se développer. Ce nouveau type de culture intensive doit alors être réalisé dans le respect des territoires qui les produisent ; c'est pourquoi FNE se positionne aujourd'hui sur le sujet, non pour s'opposer aux T(t)CR en France mais pour proposer un cadre les rendant acceptables pour le bien-être des populations et leur intégration judicieuse dans l'environnement.

La hiérarchie des usages de la terre, définie lors du Grenelle de l'Environnement, place les T(t)CR dans la catégorie la moins prioritaire (production d'énergie). Néanmoins, et dans la mesure où les 3 piliers du développement durable sont pris en compte, la multifonctionnalité qui peut être associée au T(t)CR leur apporte un avantage face aux autres cultures énergétiques. FNE propose dans ce cadre un ensemble de conditions rendant la culture ligneuse intensive acceptable au regard de l'environnement, de l'économie et de la société.

Tout d'abord, et d'un point de vue environnemental, il apparaît essentiel de conditionner chaque plantation de T(t)CR à une étude de ses impacts sur l'environnement et le milieu où il est implanté de façon à ce qu'elle ne soit réalisée que lorsqu'elle ne cause aucun préjudice au contexte écologique en place. Dans le même temps, FNE insiste sur la nécessité de n'avoir aucun recours aux OGM et autres espèces invasives. Un cahier des charges strict pourrait être proposé et suivi pour que les T(t)CR apportent effectivement une plus-value environnementale à un territoire agricole. Ensuite, et pour être économiquement acceptable, le coût énergétique lié à la production de biomasse ligneuse doit être réduite au minimum : le recours aux intrants et le travail du sol doit donc être limité, et la biomasse doit être utilisée dans un rayon proche du lieu de produc-

tion. Ainsi, l'implantation de T(t)CR autoconsommés doit être facilitée. Enfin, la multifonctionnalité des T(t)CR leur permet de jouer un rôle social qui reste à développer. FNE souhaite que ce type de culture s'oriente vers un intérêt à la fois paysager, de production énergétique, mais aussi lié aux traitements des eaux et à la diversification de l'agriculture (pâturage, apiculture). L'acceptation des projets

devrait alors être conditionnée par la mise en valeur de la multifonctionnalité plutôt que par la surface de culture.

Si ces 3 grandes pistes de réflexion sont suivies et cumulées pour l'implantation de T(t)CR sur des terres agricoles, leur culture pourrait être recevable sous réserve que soit clarifiée la distinction entre les T(t)CR et la forêt afin d'empêcher que de telles pratiques ne soient par la suite assimilées en sylviculture. Ainsi FNE souligne qu'une partie des essences utilisées en T(t)CR (eucalyptus notamment) ne peut en aucun cas être implantée en forêt et que les T(t)CR étant amenés à se développer uniquement sur terre agricole, il est en principe nécessaire qu'ils soient éliminés au bout de 20 ans afin de garder la destination première des terres.

Le positionnement fédéral sur les T(t)CR est en cours de finalisation, il sera par la suite mis en consultation externe auprès des différents organismes concernés par le sujet avant d'atteindre sa forme définitive.

La multifonctionnalité pour des T(t)CR acceptables

T(t)CR et forêt : 2 mondes à part



LES ESPACES PÉRIURBAINS : LES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES SE MOBILISENT POUR UN DÉBAT CONSTRUCTIF

par Marie-Catherine Schulz, Chargée de mission agriculture



L'étalement urbain, en France, ce sont 60 000 ha d'espaces agricoles, forestiers et naturels qui disparaissent chaque année au profit de l'habitat et des infrastructures : l'équivalent d'un département français de taille moyenne tous les 10 ans ! Pour enrayer cette fuite en avant, la loi sur le Développement des territoires ruraux (DTR) de 2005 a confié aux Conseils généraux des compétences pour préserver et valoriser les espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains. Afin de faire connaître ces dispositions foncières, FNE accompagne, avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture, l'organisation de rencontres-débats par ses fédérations membres. Cette année IDFE¹ (Ile-de-France), UMINATE² (Midi-Pyrénées) et la FRAPNA³ (Rhône-Alpes) se sont prêtées au jeu. Retour sur ces rencontres organisées en novembre-décembre 2008 à Meudon (92), Lyon et Toulouse.

Pour FNE, l'objectif principal de ces rencontres-débats était de permettre à ses fédérations membres d'être identifiées comme acteur de la préservation des espaces périurbains et d'animer un débat constructif avec l'ensemble des acteurs concernés sur l'importance environnementale de préserver ces espaces.

RAPPEL : QUEL SONT LES APPORTS DES DISPOSITIONS FONCIÈRES DE LA LOI DTR⁴ ?

Elles permettent au Conseil général d'instaurer des périmètres d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains (également appelés PAEN), d'exercer dessus un droit de préemption et d'élaborer un programme d'action.

A QUOI ONT SERVI CES DÉBATS ? La parole aux fédérations régionales

> FAIRE LE POINT SUR LES OUTILS EXISTANTS POUR PROTÉGER LES ESPACES PÉRIURBAINS

Pour Claude Loiseau, administrateur d'IDFE : « Cette rencontre a permis de présenter les outils de protection des terres agricoles et leur limites, souvent liées à la volonté des collectivités ou aux projets de l'Etat (opérations d'intérêt national) ». La complémentarité des PAEN avec les outils déjà existants (ex. : périmètre régional d'intervention foncière en Ile-de-France) a également été mise en évidence. Les associations environnementales ont un rôle crucial à jouer pour faire connaître aux élus cette « boîte à outils » et favoriser son utilisation.



© Bruno Parmenier

> ALERTER LES ACTEURS LOCAUX

Pour Sylvain Roumeau, chargé de mission à UMINATE : « Cette rencontre en présence d'un panel d'acteurs locaux variés (APNE, Chambres d'agriculture, étudiants, conseils généraux, réseau des AMAP, syndicats agricoles, élus, SAFER, Grand Toulouse...), a permis d'identifier le retard pris en Midi-Pyrénées dans la préservation de ces espaces périurbains (application lente des nouvelles dispositions de la loi DTR, problème d'accès au foncier) malgré la volonté affichée par les collectivités locales de les protéger (Grand Toulouse...). »

> CRÉER DU LIEN

Pour Paul Vincent, administrateur de la FRAPNA Rhône et membre actif de la CEDRUL⁵ : « La préservation des espaces périurbains constitue un point de convergence pour des associations très diversifiées, qui agissent au quotidien pour préserver l'environnement, les espaces verts, l'agriculture périurbaine ou pour s'opposer aux grands projets autoroutiers. Au-delà de l'acquisition de connaissances sur les PAEN, espérons que cette rencontre permettra, à plus long terme, à toutes ces associations de travailler en réseau. »

1. IDFE : Ile-de-France Environnement

2. UMINATE : Fédération Midi-Pyrénées des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

3. FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

4. Loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le Développement des Territoires Ruraux (articles 73 et 74) et Décret n°2006-821 du 7 juillet 2006

5. CEDRUL : coordination environnement et déplacements dans la Région Urbaine de Lyon



lore 54

PROTECTION DU MASSIF FORESTIER DE HAYE : UNE ACTION COLLECTIVE EN MEURTHE ET MOSELLE

par FLORE 54, Fédération Meurthe et Mosellane pour la Promotion de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Le massif forestier de Haye d'une superficie de 11400 hectares est situé à l'Ouest de l'agglomération de Nancy, il concerne 20 communes. Ce massif est le véritable poumon vert de l'Agglomération et attire de très nombreux visiteurs dont plus de un million par an sur le parc de loisirs.

Malgré les effets de la tempête de 1999, c'est l'une des plus belle hêtraie d'Europe qui abrite également d'autres essences.

DEPUIS 1945, plus de 950 hectares du Massif forestier ont été défrichés (d'après les notes de V. Peressotti-1993). Suite à la parution de divers projets, quelques associations ont souhaité approfondir leurs réflexions et ont retenu comme objectif la préservation du massif forestier par la sauvegarde du foncier en s'appuyant sur l'Article L.411.1 du Code Forestier.

04 OCTOBRE 2006

- > envoi de la demande de classement au Préfet.

FÉVRIER 2007

- > lancement d'une pétition : plus de 15000 signatures à ce jour. La pétition se poursuit!
- > création d'un collectif élargi. Aujourd'hui 57 associations sont coordonnées par FLORE 54 - une première en Lorraine -!

LES ACTIONS MENÉES DEPUIS 18 MOIS :

- > réalisation d'une cartographie reprenant les projets d'aménagement envisagés sur le massif.
- > 25 projets relevés, 200 hectares de forêt menacés à moyen terme.
- > sorties et actions de sensibilisation proposées au public...
- > rencontres avec de nombreuses structures dont des collectivités.

LE 27 NOVEMBRE 2007, le Préfet a réuni de nombreux partenaires, dont les associations pour lancer la démarche devant aboutir à protéger le massif forestier de Haye. Cinq groupes de

travail sont constitués, les associations acceptent d'être présentes avec deux représentants par groupes.

Force de proposition, EN AVRIL 2008 le collectif réalise un document de travail à partir du livre de Thierry MOIGNEU « gérer les forêts périurbaines » pour :

- > faire remonter des contributions de la part des associations
- > réaliser une synthèse des éléments à notre disposition.

EN JUILLET, réalisation d'une nouvelle cartographie afin de recenser par thème toute la biodiversité (faune, flore, parcs, jardins, vergers, espaces sensibles...), le patrimoine culturel, historique et archéologique (le massif possède le plus grand parcellaire antique connu d'Europe, de nombreuses mines de fer y étaient exploitées...) et le massif borde la Moselle sur une partie de son périmètre.

EN SEPTEMBRE, un site Extranet est mis en place par la Préfecture,

le collectif y remet ses travaux sous forme de contribution !

LE 6 NOVEMBRE 2008, le Préfet réunit les différents acteurs pour faire un bilan étape des travaux et propose qu'un rapport final soit présenté début 2009. Sera alors décidé si les études visant au classement du massif forestier de Haye doivent se poursuivre.

Cette action pourra prendre plusieurs années !

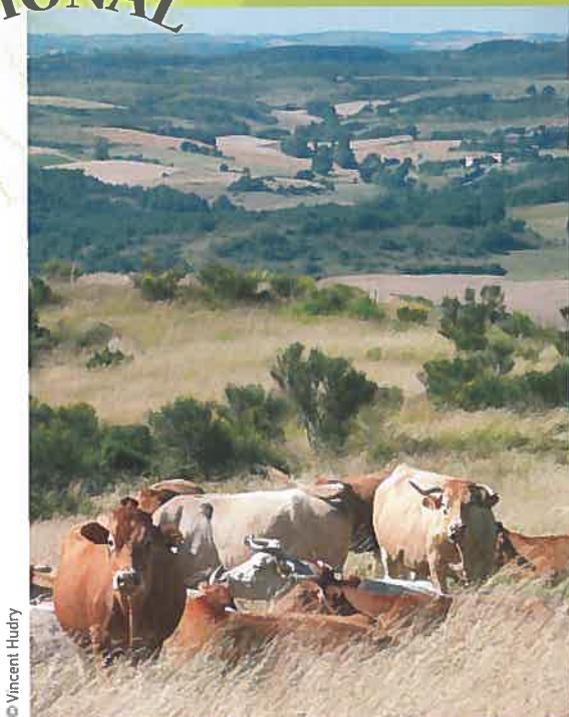
POUR 2009, le collectif va poursuivre son travail de prospection et appuyer la démarche de classement en restant vigilant sur le périmètre de protection retenu pour le futur classement.

De même, nous poursuivrons les actions de sensibilisation envers le grand public (protection des espaces, trame verte, accueil du public...).

Pour le collectif, une priorité d'aménagement :
la réalisation d'un parcours forestier accessible
à toutes les personnes en situation de handicap !
Amis lecteurs, merci de transmettre toutes infos ou documents sur le sujet !



- > Contacts, FLORE 54
65 Rue Léonard BOURCIER 54000 NANCY rrflore54@wanadoo.fr
- > Pétition en ligne sur :
<http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=1212>



© Vincent Hudry

Après 14 heures de négociations, les 27 Ministres européens de l'agriculture sont parvenus le mercredi 20 novembre à un accord sur le « bilan de santé » de la Politique agricole commune (PAC). Pour FNE, la montagne accouche d'une souris : après plus d'un an de débat, c'est un compromis au rabais, loin des attentes de la société. Bilan de ce dossier suivi de très près par FNE.

L'accord sur la PAC vient d'aboutir un an après les premières orientations de la Commission européenne sur le « bilan de santé » de la PAC, et 6 mois après ses propositions législatives. La Présidence française de l'Union européenne a veillé à associer le Parlement européen, bien que la codécision (entre Parlement et Conseil) ne soit pas en vigueur sur les questions agricoles. Les eurodéputés ont ainsi voté, le 19 novembre 2008, les textes réglementaires de ce « bilan de santé ». Le Conseil agriculture & pêche s'est ensuite réuni pour trouver un accord le 20 novembre.

Implication des associations environnementales dans les débats départementaux lancés par le Ministre de l'agriculture, lobbying, propositions d'amendements aux Parlementaires européens, FNE s'est investie tout au long de l'année 2008 dans ce dossier. L'objectif poursuivi par FNE était de saisir l'opportunité de ce « bilan de santé » pour **réorienter les aides à l'agriculture vers la rémunération des services écologiques rendus par l'agriculture**. Loin de remettre en cause le système d'aides actuel, le compromis obtenu n'est constitué que de petits réajustements sans grande portée.

A

ADOPTION DU « BILAN DE SANTÉ DE LA PAC » : L'ENVIRONNEMENT À DOSE HOMÉOPATHIQUE

par Marie-Catherine Schulz,
Chargée de mission agriculture

« FOCUS » SUR LES DEMANDES DE FNE :

- > L'objectif de **5% DE SURFACES DE BIODIVERSITÉ SUR CHAQUE EXPLOITATION AGRICOLE** (comme condition pour bénéficier des aides agricoles, étant donnée la suppression des jachères) n'a pas été obtenu. La conditionnalité des aides intègre certes des éléments nouveaux comme l'implantation de bandes enherbées pour protéger les cours d'eau ou le maintien des particularités du paysage (haies, bosquets, etc.). Mais les marges de manœuvre laissées aux Etats membres pour faire mieux que la législation européenne sont considérablement réduites.
- > Le **SOUTIEN À L'ÉLEVAGE À L'HERBE ET À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE** par une redistribution des aides directes aux agriculteurs se fera dans un budget contraint (ex-article 69 devenu article 68). Les 27 Ministres de l'agriculture ont en effet maintenu l'enveloppe disponible à 10% des aides directes (premier pilier) alors que FNE demandait 20% et les eurodéputés 15%.

Difficile de trouver un point positif dans les décisions issues de ce « bilan de santé » ! Pour Jean-Claude Bévillard, chargé des questions agricoles : « *Coincés entre égoïsmes nationaux et intérêts corporatistes, les Ministres européens n'ont pas pris la mesure du défi alimentaire et de l'urgence environnementale.* »

A court terme, il revient maintenant à la France d'utiliser au mieux les dispositions adoptées à l'échelle européenne. C'est le chantier qui s'ouvrira dès 2009. A plus long terme, c'est l'avenir de la PAC qui est en jeu. Pour FNE, le compromis qui vient d'être adopté a échoué à redonner aux aides agricoles une légitimité aux yeux de la société : le maintien d'une Politique agricole commune après 2013 est menacé.



Le commerce de bois illégal représente plus 150 milliards de dollars par an.

FLEGT : L'UNION EUROPÉENNE À LA CROISÉE DES CHEMINS

par Grégory Jean,
chargé de mission forêt internationale

L'exploitation illégale des forêts est responsable d'importants dommages environnementaux et sociaux en même temps qu'elle coûte aux gouvernements un manque à gagner de l'ordre de 10 milliards de dollars. Face à ce problème global et au commerce qui en est issu, la commission européenne a adopté en mai 2003 le plan d'action FLEGT - Forest Law Enforcement, Governance and Trade – Si le système représente un pas dans la bonne direction, de nombreux points sont encore à parfaire.

Le programme d'action FLEGT entre dans le cadre des efforts plus larges de l'UE tendant à soutenir la gestion durable des forêts, qui comprend la stratégie forestière de l'UE de 1998 et le plan d'action de l'UE pour la gestion durable des forêts de 2006.

Il énonce une série de mesures qui portent essentiellement sur sept grands domaines :

- L'appui aux pays producteurs de bois
- Les activités visant à promouvoir le commerce du bois légal
- La promotion des politiques des marchés publics
- L'appui aux initiatives du secteur public
- Les garanties pour le financement et les investissements
- La mise en pratique de la législation existante ou l'adoption d'une nouvelle législation pour soutenir le plan
- Le problème du bois de la guerre

Bien que l'objectif ultime du plan d'action consiste à promouvoir une gestion durable des forêts, il prône dans un premier temps la nécessité de garantir la légalité des opérations forestières. Pour ce faire, des réformes en matière de bonne gouvernance ainsi qu'un renforcement des capacités doivent être engagés de manière à s'assurer que le bois exporté vers l'Union européenne provient exclusivement de sources légales. Le plan propose des pistes d'action dans des domaines aussi divers que les marchés publics et le secteur privé et appelle à des contrôles plus étroits des banques et des institutions financières qui investissent dans le secteur forestier.

Un des éléments clés du plan FLEGT réside dans la mise en place d'accords de partenariats volontaires (APV). Ces accords totalement volontaires et bilatéraux entre les pays producteurs (pays partenaires FLEGT) et l'UE exposent les engagements et les actions des deux parties dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts. Il n'existe actuellement aucune méthode permettant aux douanes d'identifier le bois illégal et d'empêcher son entrée dans

l'UE. Les APV fournissent une méthode d'identification du bois légalement produit et exporté vers l'UE grâce à des licences délivrées par les pays partenaires FLEGT. Ces accords favoriseront également une meilleure application de la législation forestière, une réforme du secteur sylvicole et une plus grande implication de la société civile dans le processus.

Des négociations formelles en vue de conclure de tels accords ont commencé avec la Malaisie, le Ghana, le Cameroun et l'Indonésie. Plusieurs autres pays ont également manifesté leur intérêt pour ces accords de partenariat volontaires.

Toutefois, après 4 ans d'essai, on constate que le caractère volontaire de la démarche ne favorise pas l'engagement des pays de l'UE. En effet, à ce jour, 70% d'entre eux ne mettent aucune action en œuvre dans le cadre de FLEGT. Seuls l'Autriche et le Royaume-Uni ont démontré leur volonté explicite de lutter contre les leviers du commerce illégal du bois.

**Imposer
des règles
pour faire face
à l'urgence**

FNE soutient l'instauration d'un véritable dialogue politique, la réforme des politiques forestières dans les pays producteurs et le renforcement des droits des populations autochtones. Cependant, devant la faiblesse des engagements, FNE appelle à une réglementation contraignante sur les importations illégales d'où qu'elles viennent couplée avec le régime volontaire d'attribution de licences

prévu dans le cadre du plan d'action FLEGT.

A la veille de la conférence sur le climat de Poznan et alors que l'on reconnaît enfin le rôle joué par la déforestation et le commerce du bois illégal dans le réchauffement climatique, l'Union Européenne doit peser de tout son poids et montrer l'exemple en améliorant l'application des outils qu'elle met en place, faute de quoi elle pourrait bien perdre la légitimité sur les dossiers environnementaux qui fait encore sa force.

BRACONNAGE DU LOUP : RÉTROSPECTIVE MORBIDE

Pièges, fusils, battues, poison, rien n'aura été épargné au loup pour le faire disparaître. Mais voilà qu'en 1992, il pointe à nouveau spontanément le bout de son museau, à l'heure où l'essentiel des espèces régresse. Malheureusement, des relents d'autres temps planent toujours dans nos montagnes. Quoique macabre, FNE a souhaité dresser le décompte des loups morts sur l'autel de la bêtise humaine et de la haine de la nature.

Par Jean-David ABEL,
pilote de la mission *loup* de FNE

Avec l'amélioration des connaissances scientifiques sur le rôle positif du loup dans l'écosystème et l'évolution des mentalités, l'on pouvait légitimement penser, qu'une fois la réponse apportée aux dommages causés sur le cheptel, une seconde chance serait donnée à *Canis lupus*.

Mais depuis le retour naturel de l'espèce en 1992, la liste des loups empoisonnés ou abattus s'allonge chaque année. Avec l'expansion du loup hors du massif alpin, ces actes illégaux gagnent petit à petit d'autres régions.

LE LOUP EST UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

Déjà protégé par l'Europe grâce à la convention de Berne et à la directive dite « Habitats », le loup devient en effet le 22 juillet 1993, une espèce protégée au regard du droit français : « **La destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle [...] dans le milieu naturel** » sont interdits. **Sont également interdits « la naturalisation de spécimen de cette espèce ou, qu'il soit vivant ou mort, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat »**. Une peine de six mois d'emprisonnement et de 9 000 euros d'amende est prévue et le juge peut ordonner la confiscation des armes et/ou des véhicules utilisés pour commettre l'infraction.

Mais ces peines ne suffisent pas à faire taire les fusils et à arrêter le poison. Tout (re)commence en 1995, année qui marque indubitablement le début des hostilités. L'opposition au loup s'organise, à grands renforts de déclarations provocatrices, de manifestations et de menaces parfois mises à exécution.

LES BATTUES, UNE CHASSE D'UN AUTRE ÂGE

Avec le retour du loup sont également revenues les battues. Elles ont fait leur retour dès avril 1996. Une dizaine de communes du Mercantour (Alpes-Maritimes) ont mis en demeure l'État de procéder au retrait des loups, sans quoi elles organiseraient elles-mêmes des battues. Grâce à l'action de FNE, le tribunal administratif de Nice, au début de l'année 1997, a annulé les délibérations des dix communes, une décision confirmée par la cour d'Appel de Marseille au début de l'année 1998. Mais au mois de juillet 1999, suite au dérochement de trois cents brebis, plusieurs communes des Hautes-Alpes décident à leur tour d'organiser des battues au loup – alors même que des chiens en divagation ont été repérés la veille aux alentours du troupeau-. Forte de son précédent succès, FNE a attaqué, à valeur d'exemple, la délibération du conseil municipal de Boulc-en-Diois qui finalement se rétracte. Par crainte, les autres communes décident également de retirer leur délibération. FNE a néanmoins décidé de déférer devant le tribunal administratif, une commune qui avait oublié de le faire. Cette dernière a aussitôt retiré sa délibération.

LE LOUP AU BOUT DU FUSIL

Le 2 septembre 1995 en Tinée (Alpes-Maritimes), un loup est abattu par un tir de chevrotines. Il ne sera malheureusement que le premier d'une liste qui ne cesse de s'allonger et ce dès le 17 septembre 1996 où une jeune louve est abattue par un chasseur sur la commune des Orres (Hautes-Alpes). La liste se prolonge jusqu'aux dépouilles retrouvées cette année. Au mois de janvier 2008, le cadavre d'un loup abattu par une balle de chasse a été retrouvé sous un pont de la commune de Presle (Savoie). Un second loup a été retrouvé au mois d'octobre dernier à Villars-de-Lans (Isère). L'autopsie a démontré que l'animal a été abattu par deux balles. En une quinzaine d'années, une quinzaine de loups aurait

donc péri par le fusil et leur dépouille a été quelque fois mutilée, démontrant la hargne des auteurs de ces actes. FNE a systématiquement condamné ces actes et a déposé plainte dans toutes les affaires lorsque cela était juridiquement possible. En effet, il faut rappeler que FNE n'avait pu déposer une plainte pour destruction d'espèce protégée pour la louve abattue au mois de septembre 1996. Le Conseil d'État avait annulé provisoirement la protection du loup, de l'ours et du grand hamster, le 31 juillet 1996. Au regard de ce vide juridique, la seule menace qui pouvait peser sur le chasseur reposait sur le tir d'une espèce non chassable.

LE POISON, L'ARME FATALE DES LÂCHES

Quoi de plus discret pour se débarrasser du loup que quelques boulettes de viande farcies de raticides ou des ampoules de cyanure maculées de boue accrochées au cou d'une vieille brebis? Au début de l'été 1997, un loup est empoisonné en Roya. Un agneau avec un collier de capsules de cyanure avait servi d'appât (Voir encart). En mars 1998, un vomissement ensanglanté est retrouvé sur une piste de loup laissant penser à un empoisonnement par un raticide. Le 1er juillet 1999, la dépouille mutilée d'un loup est déposée devant les bureaux du Parc National du Mercantour. Les analyses mettront en évidence qu'il avait été victime du poison. En avril 2003, c'est un louveteau âgé quatre mois qui est retrouvé empoisonné. Il est malheureusement probable qu'il ne soit pas la seule victime car encore incapable de se nourrir seul, les adultes du groupe qui l'ont alimenté ont également dû périr. Au début du mois d'août 2005, trois aigles royaux ont été retrouvés empoisonnés, laissant penser que le poison sévit toujours en montagne. Des brebis errantes ont également été repérées par la gendarmerie sur la commune de Robine-sur-Galabre (Alpes-de-Haute-Provence). Des capsules dissimulées par une enveloppe de terre étaient accrochées directement au





© Christophe Froidefond

lainage des brebis. Heureusement pour les militaires, ces capsules ne sont pas brisées.

Le poison est une arme particulièrement insidieuse car il n'est pas sélectif ; l'ensemble de la faune sauvage est touché et le danger n'exclut pas les êtres humains. Le cyanure n'est pas seulement mortel par ingestion, il l'est aussi par inhalation.

Dans ces cas d'empoisonnement de loups, la fédération a systématiquement porté plainte. Elle a également pris l'initiative de mettre en place des campagnes contre-poison et ce dès 1998.

Heureusement, les empoisonneurs ne sont pas à l'abri de la justice. Grâce au travail d'enquête mené par la mission Loup et les associations locales, deux affaires d'empoisonnement ont pu aboutir devant les tribunaux (voir encart ci-contre).

DES CAPSULES BIEN DANGEREUSES

Au début de l'été 1997, pour en finir avec les attaques de loup sur son troupeau, un éleveur de la commune de la Brigue (06) a décidé d'utiliser un agneau en appât. Il attache des capsules de cyanure au collier de l'animal et le place en périphérie du troupeau. C'est d'abord un chien qui en fait les frais, avant qu'un loup finalement s'empoisonne. La dépouille est récupérée par l'éleveur qui tanne la peau et conserve la tête et les pattes. Ces trophées seront accrochés à une poutre de la cabane pastorale. L'instruction de l'affaire a été longue avant le jugement qui a lieu en 2003. Le tribunal est allé au-delà des réquisitions du Procureur et a condamné l'éleveur à un mois d'emprisonnement avec sursis. FNE reçoit 1 euro à titre de dommages et intérêts et 400 euros de frais de justice. L'éleveur fera appel. Mal lui en a pris car fin mars 2005, la cour d'appel a alourdi sa peine à deux mois d'emprisonnement avec sursis et la publication de la décision dans Nice Matin.

Cette pratique semble hélas avoir fait école et il convient d'être vigilant face à toute brebis attachée à l'écart d'un troupeau.

D'AUTRES MOYENS PLUS MARGINAUX

D'autres méthodes ont été utilisées pour parvenir à se débarrasser de *Canis lupus*. Fin 2001, dans les Hautes-Alpes, un éleveur a posé un piège à mâchoires qui s'est refermé sur un loup. La dépouille a ensuite été enterrée. L'ONCFS a fini par la retrouver, ce qui a permis à FNE et au CRAVE de déposer plainte. L'éleveur a été présenté devant la justice et a écopé d'une amende de 2 000 euros avec sursis, assortie de 2 000 euros de dommages et intérêts pour FNE et de 800 euros de frais de justice. Mais d'autres armes plus insolites ont été utilisées. Ainsi, le 14 avril 1995, une louve a été tuée vraisemblablement de manière délibérée par le conducteur d'une voiture sur une route des Alpes-Maritimes.

UN BILAN MI-VICTOIRE MI-DÉFAITE

Plus d'une vingtaine de loups a ainsi été braconnée, et il ne s'agit là que de la partie émergée de l'iceberg. Combien d'autres loups tués et jetés au fond d'un ravin, comme celui retrouvé en 2006 à Canjuers (Var)?

FNE s'est engagée, dès le retour du loup, à combattre ces actes contre-nature par des actions de terrain et par la voie juridique en déposant systématiquement plainte pour tous les actes de braconnage connus. Certaines de ces actions ont été couronnées de succès, grâce aux informations de terrain de nos associations membres, à la ténacité et à l'expertise de nos juristes. Mais beaucoup d'autres n'ont pu aboutir, faute d'éléments permettant d'identifier les auteurs de ces actes illégaux.

Même si le climat général s'est nettement dépassionné, il nous faut rester sur le qui-vive et continuer à convaincre. La tâche serait sans doute plus aisée, si le ministère de l'Écologie lançait un message fort pour rappeler la loi en déposant lui aussi systématiquement plainte lorsqu'un acte de braconnage est commis et en acceptant de décompter du quota de six loups retenu dans le cadre du protocole, les loups abattus illégalement. Un pas qu'il n'a pas encore osé franchir.

LES DÉBUTS TIMIDES (ET RAISONNÉS?) D'UNE ÉCONOMIE ÉCOLOGIQUE

par **Christian HOSY**, chargé de mission du pôle *Biodiversité*

Juillet 2002, des clients de l'hôtel du golf Le Kempferhof à Plobsheim (Bas-Rhin) s'affolent devant un vol de chauves-souris dans leur chambre. Contacté par le gestionnaire, le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) repère les accès des chiroptères et propose des aménagements. Cette colonie, la première de Pipistrelle pygmée décrite en Alsace, ne déménage pour autant et s'installe au fil des saisons dans d'autres bâtiments du golf. Le suivi annuel de la colonie montre qu'elle se porte bien et héberge même aujourd'hui quelques oreillards. Là où d'autres auraient tenté de régler discrètement le problème ou bien de tirer profit de la présence de ces espèces protégées, le golf a opté pour une cohabitation bon gré mal gré. On peut voir ici le signe d'un nouveau rapport du monde économique à la biodiversité, opéré volontairement ou sous l'impulsion des pouvoirs publics qui multiplient les initiatives pour associer le secteur privé aux stratégies nationales et internationales de préservation de la biodiversité (réunion du G8+5 de Postdam en mars 2007, conférence Business & Biodiversity à Lisbonne en novembre 2007).

Utiliser l'économie de marché pour favoriser la préservation de la biodiversité : le pari est osé. Donner une valeur, quasi-nulle jusqu'à présent, au «capital naturel» est effectivement une façon de le reconnaître et de justifier sa conservation. Mais la frontière est mince avec la «marchandisation» de la biodiversité, qui valoriserait monétairement les biens et services «obtenus de» la nature ou échangerait «des unités de biodiversité» comme on échange des tonnes équivalent carbone sur le marché du CO₂.

La récente journée «Entreprises et biodiversité», organisée par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité et Orée, a montré que la vision anglo-saxonne de la biodiversité comme source de profit pour les entreprises n'a pas encore cours en France. Questions de culture et de rapport au marché sans doute, de paysage économique également fait de nombreuses PME-PMI, dont quelques jeunes entreprises «pro-biodiversité» (réalisant des travaux de génie écologique comme PhytoStore ou Ecocéan). Cette journée a confirmé le glissement de l'opposition systématique et de la gestion de contraintes externes vers l'intégration de la biodiversité dans la stratégie d'entreprises, celle-ci devenant un outil, une responsabilité et une opportunité. Ce changement se fait progressivement, sur la base de débats vifs mais sains, d'expérimentations et de propositions pour une économie écologique (fiscalité incitative, notation «verte» des entreprises, réforme du système actif/passif, indicateurs globaux, etc.).



DR

Pour FNE, il faudra aussi fixer des limites claires à cette «monétarisation», la biodiversité ne se résumant pas à l'addition de biens et services écologiques, utilisables et compensables à volonté. Face à la complexité des écosystèmes, il convient de rester modeste. Et admettre que toute la biodiversité n'est pas «monétarisable» et qu'un «marché» ne pourra se concevoir en dehors de la logique éviter/réduire/compenser et d'une gestion démocratique, voire de l'intervention d'une autorité régulatrice. Enfin, la vraie question est d'une toute autre ampleur : la réforme du système économique fondé non plus sur le capital manufacturier, mais sur le capital naturel. Là est la vraie richesse, là est ce qui sous tend tout le reste.



© Michaël Sol

LES INITIATIVES OCÉANES, LE PLUS GRAND RASSEMBLEMENT SUR LE LITTORAL EUROPÉEN

par **Boris Masseron**, chef de projet Initiatives Océanes

Surfrider Foundation Europe, association de protection du patrimoine littoral européen, organise la 14^{ème} édition des « Initiatives Océanes », le plus grand week-end éco-citoyen d'Europe du jeudi 19 au dimanche 22 mars.

UN OBJECTIF DE SENSIBILISATION SUR LE LONG TERME

Cette manifestation est ouverte à tous (grand public, scolaires, entreprises...) et est dédiée à la protection de notre littoral, de nos lacs et de nos rivières à travers le ramassage des déchets.

En effet, les déchets s'accumulent durant la période hivernale plus facilement sur nos plages, nos lacs et nos rivières qui ne sont pas nettoyés comme en été : le premier week-end de printemps est donc un moment opportun pour prendre conscience de la pollution qui touche nos côtes et nos rivières.

UNE OPÉRATION INSCRITE DANS UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES MACRO-DÉCHETS

Alors même que l'ONU évalue que chaque kilomètre d'océan contiendrait 120 000 morceaux de plastique flottants et que certains endroits de nos océans concentrent six fois plus de plastique que de plancton, les macro-déchets ne sont toujours pas considérés comme une pollution par les institutions européennes. Il n'existe donc que très peu de données quantitatives et qualitatives sur les macro-déchets qui se retrouvent dans nos rivières et sur nos côtes. Le rendez-vous des « Initiatives Océanes » est le moment de nous rassembler tous ensemble derrière ces revendications et d'alerter les élus, les pouvoirs publics et les médias sur la problématique du traitement des déchets.

En donnant rendez-vous aux citoyens sur les plages, les lacs et les rivières, Surfrider Europe entend collecter de l'information sur les volumes de déchets ramassés, porter ses revendications sur les macro-déchets auprès des députés européens et remettre la pétition pour la prise en compte des macro-déchets dans la législation à l'occasion de la journée Mondiale des Océans le 08 juin 2009.

VOUS AVEZ UN RÔLE À JOUER!

Organiser un nettoyage, participer à un nettoyage et signer la pétition sont les moyens de prendre part à l'opération. Pour ce faire, rien de plus simple! Il suffit de s'inscrire sur le site web de l'opération en ligne à partir du 5 Janvier 2009 : www.initiativesoceanes.org.



LES INITIATIVES OCÉANES EN 2008

UNE PARTICIPATION RECORD : plus de 15 000 bénévoles, dont 3500 scolaires

UNE DIMENSION MONDIALE : 335 sites nettoyés dans 15 pays avec pour la première fois la participation officielle du réseau Surfrider.

DU RUISSEAU À LA PLAGE : première édition de l'opération sur les lacs et les rivières pour étendre l'action sur le cycle de l'eau.

Retrouvez l'intégralité des programmes de Surfrider Foundation Europe sur : www.surfrider.eu

28

